

FNB MONDIAL À FAIBLE VOLATILITÉ MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2024

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers ci-joints ont été préparés par Corporation Financière Mackenzie, le gestionnaire du FNB mondial à faible volatilité Mackenzie (le « FNB »). Le gestionnaire est responsable de l'intégrité, de l'objectivité et de la fiabilité des données présentées. Cette responsabilité comprend le choix de principes comptables appropriés et la formulation de jugements et d'estimations conformes aux normes IFRS de comptabilité. Le gestionnaire est également responsable de l'établissement de contrôles internes à l'égard du processus de présentation de l'information financière destinés à fournir une assurance raisonnable quant à la pertinence et à la fiabilité de l'information financière présentée.

Le conseil d'administration (le « conseil ») de Corporation Financière Mackenzie est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers ainsi que de la surveillance de la façon dont le gestionnaire s'acquitte de ses responsabilités quant à la présentation de l'information financière. Le conseil rencontre aussi régulièrement le gestionnaire, les auditeurs internes et les auditeurs externes afin de discuter des contrôles internes à l'égard du processus de présentation de l'information financière, des questions d'audit et des questions de présentation de l'information financière.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est l'auditeur externe du FNB. Il est nommé par le conseil. L'auditeur externe a audité les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de lui permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers à l'intention des porteurs de parts. Son rapport est présenté ci-dessous.

Au nom de Corporation Financière Mackenzie,
gestionnaire du FNB

Le président et chef de la direction,



Luke Gould

Le chef des finances, Fonds,



Terry Rountes

Le 4 juin 2024

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts du FNB mondial à faible volatilité Mackenzie (le « FNB »),

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du FNB, qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2024;
- l'état du résultat global pour la période close à cette date, comme il est indiqué à la note 1;
- l'état de l'évolution de la situation financière pour la période close à cette date, comme il est indiqué à la note 1;
- le tableau des flux de trésorerie pour la période close à cette date, comme il est indiqué à la note 1;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives; (ci-après appelés les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du FNB au 31 mars 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période close à cette date, comme il est indiqué à la note 1, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du FNB conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



MACKENZIE
Placements

FNB MONDIAL À FAIBLE VOLATILITÉ MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2024

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

– des informations contenues dans le rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du FNB à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le FNB ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du FNB.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du FNB à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le FNB à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Jacob Smolack.

Toronto, Canada

Le 4 juin 2024

FNB MONDIAL À FAIBLE VOLATILITÉ MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2024

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 31 mars (en milliers de \$, sauf les montants par part)

	2024 \$
ACTIF	
Actifs courants	
Placements à la juste valeur	27 896
Trésorerie et équivalents de trésorerie	105
Dividendes à recevoir	10
Sommes à recevoir pour placements vendus	32
Sommes à recevoir pour parts émises	23 975
Total de l'actif	52 018
PASSIF	
Passifs courants	
Sommes à payer pour placements achetés	22 838
Sommes à payer pour parts rachetées	–
Sommes à payer au gestionnaire	2
Total du passif	22 840
Actif net attribuable aux porteurs de parts	29 178

	Actif net attribuable aux porteurs de parts (note 3)	
	par part	par série
	2024	2024
Parts en \$ CA	20,81	29 178

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour la période close le 31 mars
(en milliers de \$, sauf les montants par part)

	2024 \$
Revenus	
Dividendes	23
Revenus d'intérêts aux fins de distribution	4
Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets	
Profit (perte) net(te) réalisé(e)	27
Profit (perte) net(te) latent(e)	165
Total des revenus (pertes)	219
Charges (note 6)	
Frais de gestion	3
Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille	10
Frais du comité d'examen indépendant	–
Charges avant les montants absorbés par le gestionnaire	13
Charges absorbées par le gestionnaire	–
Charges nettes	13
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation, avant impôt	206
Charge (économie) d'impôt étranger retenu à la source	4
Charge d'impôt étranger sur le résultat (recouvrée)	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation	202

	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation (note 3)	
	par part	par série
	2024	2024
Parts en \$ CA	0,81	202

FNB MONDIAL À FAIBLE VOLATILITÉ MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2024

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Pour la période close le 31 mars
(en milliers de \$, sauf les montants par part)

	Parts en \$ CA 2024
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS	
À l'ouverture	–
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités d'exploitation	202
Distributions aux porteurs de parts :	
Revenu de placement	–
Gains en capital	–
Total des distributions aux porteurs de parts	–
Opérations sur les parts :	
Produit de l'émission de parts	28 976
Réinvestissement des distributions	–
Paievements au rachat de parts	–
Total des opérations sur les parts	28 976
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts	29 178
À la clôture	29 178
Augmentation (diminution) des parts (en milliers) (note 7) :	Parts
Parts en circulation, à l'ouverture	–
Émises	1 400
Réinvestissement des distributions	–
Rachetées	–
Parts en circulation, à la clôture	1 400

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

FNB MONDIAL À FAIBLE VOLATILITÉ MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2024

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour la période close le 31 mars (en milliers de \$)

	2024 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation	202
Ajustements pour :	
Perte (profit) net(te) réalisé(e) sur les placements	(21)
Variation de la perte (du profit) net(te) latent(e) sur les placements	(165)
Achat de placements	(5 294)
Produit de la vente et de l'échéance de placements	391
(Augmentation) diminution des sommes à recevoir et autres actifs	(10)
Augmentation (diminution) des sommes à payer et autres passifs	2
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(4 895)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	
Produit de l'émission de parts	5 001
Paievements au rachat de parts	–
Distributions versées, déduction faite des réinvestissements	–
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	5 001
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	106
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à l'ouverture	–
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(1)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture	105
Trésorerie	105
Équivalents de trésorerie	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture	105
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :	
Dividendes reçus	13
Impôts étrangers payés	4
Intérêts reçus	4
Intérêts versés	–

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

FNB MONDIAL À FAIBLE VOLATILITÉ MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2024

TABLEAU DES PLACEMENTS

au 31 mars 2024

	Pays	Secteur	Valeur nominale/ N ^{bre} d'actions/ de parts	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
ACTIONS					
AbbVie Inc.	États-Unis	Soins de santé	1 151	282	284
Accenture PLC, cat. A	États-Unis	Technologie de l'information	11	5	5
ADT Inc.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	1 585	14	14
Aena SA	Espagne	Produits industriels	785	207	209
Akamai Technologies Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	923	136	136
The Allstate Corp.	États-Unis	Services financiers	939	217	220
AltaGas Ltd.	Canada	Services publics	1 841	55	55
Amgen Inc.	États-Unis	Soins de santé	483	186	186
Arrow Electronics Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	166	28	29
Assurant Inc.	États-Unis	Services financiers	233	59	59
Astellas Pharma Inc.	Japon	Soins de santé	6 600	97	96
AT&T Inc.	États-Unis	Services de communication	2 825	67	67
AutoZone Inc.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	27	112	115
Bank Leumi Le-Israel	Israël	Services financiers	7 260	81	82
Becton, Dickinson and Co.	États-Unis	Soins de santé	38	13	13
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	États-Unis	Services financiers	50	28	28
BKW AG	Suisse	Services publics	757	157	157
BPER Banca SPA	Italie	Services financiers	16 548	103	106
Bristol-Myers Squibb Co.	États-Unis	Soins de santé	3 425	248	251
Brother Industries Ltd.	Japon	Technologie de l'information	1 600	39	40
Buzzi Unicem SPA	Italie	Matériaux	1 476	77	79
Canon Inc.	Japon	Technologie de l'information	500	20	20
Cardinal Health Inc.	États-Unis	Soins de santé	1 212	182	184
carsales.com Ltd.	Australie	Services de communication	1 287	41	41
Cathay Pacific Airways Ltd.	Hong Kong	Produits industriels	83 000	126	128
Cboe Global Markets Inc.	États-Unis	Services financiers	1 351	338	336
CCL Industries Inc., cat. B, sans droit de vote	Canada	Matériaux	986	66	68
Cencora Inc.	États-Unis	Soins de santé	417	136	137
Central Japan Railway Co.	Japon	Produits industriels	1 600	54	54
Groupe CGI inc.	Canada	Technologie de l'information	501	75	75
Check Point Software Technologies Ltd.	Israël	Technologie de l'information	433	96	96
Chenerie Energy Inc.	États-Unis	Énergie	650	142	142
Chubb Ltd.	États-Unis	Services financiers	383	133	134
Chubu Electric Power Co. Inc.	Japon	Services publics	2 200	39	39
Cincinnati Financial Corp.	États-Unis	Services financiers	200	33	34
Cisco Systems Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	7 730	519	522
The Clorox Co.	États-Unis	Consommation de base	105	22	22
CLP Holdings Ltd.	Hong Kong	Services publics	19 500	212	210
CME Group Inc.	États-Unis	Services financiers	734	213	214
The Coca-Cola Co.	États-Unis	Consommation de base	2 836	234	235
Colgate-Palmolive Co.	États-Unis	Consommation de base	3 131	377	382
Colruyt SA	Belgique	Consommation de base	121	7	8
CTP NV	Pays-Bas	Biens immobiliers	941	22	23
CVS Health Corp.	États-Unis	Soins de santé	511	55	55
Daito Trust Construction Co. Ltd.	Japon	Biens immobiliers	500	77	77
Dell Technologies Inc., cat. C	États-Unis	Technologie de l'information	400	59	62
Dentsu Inc.	Japon	Services de communication	1 100	41	41
The Descartes Systems Group Inc.	Canada	Technologie de l'information	1 834	225	227
Deutsche Telekom AG	Allemagne	Services de communication	5 945	195	195
Dollarama inc.	Canada	Consommation discrétionnaire	986	102	102
Dropbox Inc., cat. A	États-Unis	Technologie de l'information	6 467	213	213
Duke Energy Corp.	États-Unis	Services publics	572	74	75
E.ON SE	Allemagne	Services publics	2 033	38	38
East Japan Railway Co.	Japon	Produits industriels	3 000	79	78
Edison International	États-Unis	Services publics	467	44	45
Electronic Arts Inc.	États-Unis	Services de communication	1 890	343	339
Eli Lilly and Co.	États-Unis	Soins de santé	27	28	28
Empire Co. Ltd., cat. A, sans droit de vote	Canada	Consommation de base	4 392	146	145
Enel SPA	Italie	Services publics	30 801	274	275
ENEOS Holdings Inc.	Japon	Énergie	15 600	100	101
ENGIE SA	France	Services publics	5 092	114	115
Entergy Corp.	États-Unis	Services publics	1 262	179	180
Energy Inc.	États-Unis	Services publics	1 879	134	136

FNB MONDIAL À FAIBLE VOLATILITÉ MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2024

TABLEAU DES PLACEMENTS (suite)

au 31 mars 2024

	Pays	Secteur	Valeur nominale/ N ^{bre} d'actions/ de parts	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
ACTIONS (suite)					
Exelixis Inc.	États-Unis	Soins de santé	1 607	50	52
FedEx Corp.	États-Unis	Produits industriels	7	2	3
Fortinet Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	233	22	22
Fresenius SE & Co. KGaA	Allemagne	Soins de santé	2 039	75	75
FUCHS PETROLUB SE	Allemagne	Matériaux	846	57	57
Gaztransport & Technigaz SA	France	Énergie	278	57	56
General Mills Inc.	États-Unis	Consommation de base	5 099	478	483
Genting Singapore Ltd.	Singapour	Consommation discrétionnaire	168 200	154	149
Gilead Sciences Inc.	États-Unis	Soins de santé	3 286	325	326
GoDaddy Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	545	86	88
H&R Block Inc.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	1 112	73	74
Hang Seng Bank Ltd.	Hong Kong	Services financiers	4 400	65	65
The Hershey Co.	États-Unis	Consommation de base	739	194	195
Hewlett Packard Enterprise Co.	États-Unis	Technologie de l'information	3 954	92	95
Hulic Co. Ltd.	Japon	Biens immobiliers	15 600	216	216
Humana Inc.	États-Unis	Soins de santé	333	158	156
iA Société financière inc.	Canada	Services financiers	1 231	106	104
Incyte Corp.	États-Unis	Soins de santé	2 647	205	204
Insurance Australia Group Ltd.	Australie	Services financiers	4 028	23	23
Intel Corp.	États-Unis	Technologie de l'information	216	13	13
International Business Machines Corp.	États-Unis	Technologie de l'information	2 363	606	611
Intuit Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	150	132	132
Ipsen SA	France	Soins de santé	300	48	48
Israel Discount Bank Ltd.	Israël	Services financiers	17 980	125	126
Japan Post Holdings Co. Ltd.	Japon	Services financiers	22 200	299	302
Japan Post Insurance Co. Ltd.	Japon	Services financiers	500	13	13
Johnson & Johnson	États-Unis	Soins de santé	1 295	277	277
Kellanova	États-Unis	Consommation de base	2 007	155	156
Keysight Technologies Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	289	61	61
Kimberly-Clark Corp.	États-Unis	Consommation de base	1 740	300	305
Kinder Morgan Inc.	États-Unis	Énergie	3 859	95	96
Kinross Gold Corp.	Canada	Matériaux	3 189	26	27
Koninklijke (Royal) KPN NV	Pays-Bas	Services de communication	44 396	224	225
The Kraft Heinz Co.	États-Unis	Consommation de base	7 824	388	391
The Kroger Co.	États-Unis	Consommation de base	1 373	103	106
Liberty Global Ltd., C	États-Unis	Services de communication	5 466	133	130
Lockheed Martin Corp.	États-Unis	Produits industriels	489	297	301
Logitech International SA, nom.	Suisse	Technologie de l'information	94	11	11
Marsh & McLennan Companies Inc.	États-Unis	Services financiers	1 106	307	308
Mastercard Inc., cat. A	États-Unis	Services financiers	88	57	57
McDonald's Corp.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	394	151	150
McKesson Corp.	États-Unis	Soins de santé	127	91	92
Medtronic PLC	États-Unis	Soins de santé	1 039	122	123
MEG Energy Corp.	Canada	Énergie	264	8	8
Meiji Holdings Co. Ltd.	Japon	Consommation de base	1 600	48	47
Merck & Co. Inc.	États-Unis	Soins de santé	2 930	520	523
Meta Platforms Inc., cat. A	États-Unis	Services de communication	61	40	40
MGM China Holdings Ltd.	Macau	Consommation discrétionnaire	64 400	145	146
Microsoft Corp.	États-Unis	Technologie de l'information	583	329	332
Mondelez International Inc.	États-Unis	Consommation de base	667	64	63
Motorola Solutions Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	895	423	430
Nestlé SA, nom.	Suisse	Consommation de base	445	65	64
NetApp Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	750	103	107
Neurocrine Biosciences Inc.	États-Unis	Soins de santé	767	142	143
News Corp., cat. A	États-Unis	Services de communication	817	29	29
Nissan Motor Co. Ltd.	Japon	Consommation discrétionnaire	3 300	17	18
Northrop Grumman Corp.	États-Unis	Produits industriels	417	268	270
Novartis AG, nom.	Suisse	Soins de santé	2 925	388	384
Novo Nordisk AS, B	Danemark	Soins de santé	104	17	18
Nutanix Inc., cat. A	États-Unis	Technologie de l'information	1 434	118	120
Old Republic International Corp.	États-Unis	Services financiers	3 904	160	162
Open Text Corp.	Canada	Technologie de l'information	2 207	116	116
Orange SA	France	Services de communication	11 015	176	175

FNB MONDIAL À FAIBLE VOLATILITÉ MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2024

TABLEAU DES PLACEMENTS (suite)

au 31 mars 2024

	Pays	Secteur	Valeur nominale/ N ^{bre} d'actions/ de parts	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
ACTIONS (suite)					
O'Reilly Automotive Inc.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	133	200	203
Osaka Gas Co. Ltd.	Japon	Services publics	3 900	117	118
Otsuka Holdings Co. Ltd.	Japon	Soins de santé	3 300	182	185
PBF Energy Inc.	États-Unis	Énergie	845	64	66
Pembina Pipeline Corp.	Canada	Énergie	988	47	47
PepsiCo Inc.	États-Unis	Consommation de base	2 063	485	489
Pfizer Inc.	États-Unis	Soins de santé	1 395	52	52
Popular Inc.	Porto Rico	Services financiers	1 162	137	139
The Procter & Gamble Co.	États-Unis	Consommation de base	2 241	490	492
The Progressive Corp.	États-Unis	Services financiers	850	234	238
PulteGroup Inc.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	211	34	34
Pure Storage Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	311	22	22
Qualcomm Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	8	2	2
Québecor inc., cat. B, à droit de vote subalterne	Canada	Services de communication	5 141	155	153
Raiffeisen International Bank-Holding AG	Autriche	Services financiers	3 265	89	88
Raytheon Technologies Corp.	États-Unis	Produits industriels	289	38	38
Regeneron Pharmaceuticals Inc.	États-Unis	Soins de santé	55	71	72
Republic Services Inc.	États-Unis	Produits industriels	2 385	611	618
Ricoh Co. Ltd.	Japon	Technologie de l'information	11 100	132	133
Roche Holding AG Genussscheine	Suisse	Soins de santé	947	329	327
Roper Technologies Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	289	218	219
The Sage Group PLC	Royaume-Uni	Technologie de l'information	3 727	80	81
Sampo OYJ, A	Finlande	Services financiers	1 599	93	92
Sanofi	États-Unis	Soins de santé	334	44	44
SAP AG	Allemagne	Technologie de l'information	919	238	242
Saputo inc.	Canada	Consommation de base	1 362	36	36
Scout24 AG	Allemagne	Services de communication	1 677	169	171
SCSK Corp.	Japon	Technologie de l'information	500	12	13
Seagate Technology	États-Unis	Technologie de l'information	378	47	48
SembCorp Industries Ltd.	Singapour	Services publics	14 400	79	78
Singapore Telecommunications Ltd.	Singapour	Services de communication	42 300	106	107
Skyworks Solutions Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	177	26	26
Groupe SNC-Lavalin inc.	Canada	Produits industriels	3 299	177	183
SoftBank Corp.	Japon	Services de communication	36 200	631	628
Spark New Zealand Ltd.	Nouvelle-Zélande	Services de communication	25 619	101	99
Stantec Inc.	Canada	Produits industriels	2 202	247	248
Subaru Corp.	Japon	Consommation discrétionnaire	3 900	119	119
Sumitomo Electric Industries Ltd.	Japon	Consommation discrétionnaire	3 300	68	69
Swire Pacific Ltd., cat. A	Hong Kong	Biens immobiliers	11 000	122	122
Swisscom AG, nom.	Suisse	Services de communication	50	41	41
Synchrony Financial	États-Unis	Services financiers	378	22	22
Sysco Corp.	États-Unis	Consommation de base	367	40	40
Takeda Pharmaceutical Co. Ltd.	Japon	Soins de santé	500	19	19
Taylor Morrison Home Corp., cat. A	États-Unis	Consommation discrétionnaire	617	51	52
TE Connectivity Ltd.	États-Unis	Technologie de l'information	389	76	76
Telefónica SA	Espagne	Services de communication	17 060	100	102
Texas Instruments Inc.	États-Unis	Technologie de l'information	417	97	98
Textron Inc.	États-Unis	Produits industriels	973	124	126
Thomson Reuters Corp.	Canada	Produits industriels	379	80	80
The TJX Companies Inc.	États-Unis	Consommation discrétionnaire	1 240	169	170
Groupe TMX Ltée	Canada	Services financiers	1 109	39	40
Topicus.com Inc.	Canada	Technologie de l'information	744	90	90
The Travelers Companies Inc.	États-Unis	Services financiers	1 345	415	419
Trend Micro Inc.	Japon	Technologie de l'information	500	34	34
UCB SA	Belgique	Soins de santé	222	36	37
UnitedHealth Group Inc.	États-Unis	Soins de santé	250	169	167
Verisk Analytics Inc.	États-Unis	Produits industriels	228	73	73
Verizon Communications Inc.	États-Unis	Services de communication	6 896	389	392
Vertex Pharmaceuticals Inc.	États-Unis	Soins de santé	500	283	283
Visa Inc., cat. A	États-Unis	Services financiers	378	142	143
Vistra Corp.	États-Unis	Services publics	845	75	80
Vodafone Group PLC	Royaume-Uni	Services de communication	19 780	24	24
W. R. Berkley Corp.	États-Unis	Services financiers	867	102	104

FNB MONDIAL À FAIBLE VOLATILITÉ MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2024

TABLEAU DES PLACEMENTS (suite)

au 31 mars 2024

	Pays	Secteur	Valeur nominale/ N ^{bre} d'actions/ de parts	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
ACTIONS (suite)					
Wal-Mart Stores Inc.	États-Unis	Consommation de base	2 102	170	171
Waste Connections Inc. (\$ US)	États-Unis	Produits industriels	567	131	132
Waste Management Inc.	États-Unis	Produits industriels	1 395	398	402
West Japan Railway Co.	Japon	Produits industriels	600	17	17
The Williams Companies Inc.	États-Unis	Énergie	2 046	105	108
Wolters Kluwer NV	Pays-Bas	Produits industriels	1 041	222	221
Workday Inc., cat. A	États-Unis	Technologie de l'information	211	79	78
Xcel Energy Inc.	États-Unis	Services publics	3 781	274	275
Xero Ltd.	Nouvelle-Zélande	Technologie de l'information	663	76	78
Total des actions				27 732	27 896
Coûts de transaction				(10)	–
Total des placements				27 722	27 896
Trésorerie et équivalents de trésorerie					105
Autres éléments d'actif moins le passif					1 177
Actif net attribuable aux porteurs de parts					29 178

FNB MONDIAL À FAIBLE VOLATILITÉ MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2024

APERÇU DU PORTEFEUILLE

31 MARS 2024

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Actions	95,6
Autres éléments d'actif (de passif)	4,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,4

RÉPARTITION RÉGIONALE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
États-Unis	60,4
Japon	8,5
Canada	6,3
Autres éléments d'actif (de passif)	4,0
Suisse	3,8
Allemagne	2,7
Autre	2,5
Pays-Bas	1,9
Hong Kong	1,8
Italie	1,6
France	1,5
Singapour	1,1
Espagne	1,1
Israël	1,0
Royaume-Uni	0,8
Nouvelle-Zélande	0,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,4

RÉPARTITION SECTORIELLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Soins de santé	16,6
Technologie de l'information	16,5
Consommation de base	13,1
Services financiers	12,6
Produits industriels	11,1
Services de communication	10,3
Services publics	6,4
Consommation discrétionnaire	4,9
Autres éléments d'actif (de passif)	4,0
Énergie	1,9
Biens immobiliers	1,4
Matériaux	0,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,4

FNB MONDIAL À FAIBLE VOLATILITÉ MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2024

NOTES ANNEXES

1. Périodes comptables et renseignements généraux

L'information fournie dans les présents états financiers et dans les notes annexes se rapporte à la période close le 31 mars 2024, ou est présentée à cette date, selon le cas. Pour l'exercice au cours duquel un fonds négocié en bourse (« FNB ») est établi, l'information fournie se rapporte à la période allant de la date de constitution à la date marquant la fin de l'exercice en question. Se reporter à la note 11 pour la date de constitution du FNB.

Le FNB a été constitué en fiducie de fonds commun de placement à capital variable en vertu des lois de la province de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie qui a été modifiée et mise à jour de temps à autre. Le siège social du FNB est situé au 180, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) Canada. Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts offertes à la vente aux termes d'un prospectus. Les parts du FNB sont inscrites à la Bourse de Toronto/Cboe Canada (« la Bourse »).

Corporation Financière Mackenzie (« Mackenzie ») est le gestionnaire du FNB et appartient à cent pour cent à Société financière IGM Inc., filiale de Power Corporation du Canada. Gestion de placements Canada Vie limitée (« GPCV ») appartient à cent pour cent à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (« Canada Vie »), filiale de Power Corporation du Canada. Les placements du FNB dans des sociétés du groupe de sociétés Power sont identifiés dans le tableau des placements.

2. Base d'établissement et mode de présentation

Les présents états financiers annuels audités (les « états financiers ») ont été établis conformément aux normes IFRS de comptabilité (les « IFRS »). La note 3 présente un résumé des méthodes comptables significatives du FNB en vertu des IFRS.

Sauf indication contraire, tous les montants présentés dans ces états financiers sont en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du FNB, et sont arrondis au millier près. Les états financiers ont été établis sur la base de la continuité d'exploitation au moyen de la méthode du coût historique, sauf dans le cas des instruments financiers qui ont été évalués à la juste valeur.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le conseil d'administration de Corporation Financière Mackenzie le 4 juin 2024.

3. Méthodes comptables significatives

Le FNB a adopté les modifications à l'IAS 1 et à l'énoncé de pratiques en IFRS 2 de l'exposé-sondage Informations à fournir sur les méthodes comptables le 1^{er} avril 2023. Même si les modifications n'ont pas entraîné de changements aux méthodes comptables comme telles, elles ont eu une incidence sur les informations sur les méthodes comptables présentées dans les états financiers. Les modifications font en sorte que l'entité est tenue de fournir des informations sur ses méthodes comptables « significatives » plutôt que des informations sur ses « principales » méthodes comptables. Les modifications fournissent aussi des indications sur la façon d'appliquer le concept d'importance relative aux informations à fournir sur les méthodes comptables. Le gestionnaire a passé en revue les méthodes comptables et a mis à jour les informations présentées dans certains cas conformément aux modifications.

a) Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent des actifs financiers et des passifs financiers tels que des titres de créance, des titres de capitaux propres, des fonds négociés en bourse et des dérivés. Le FNB classe et évalue ses instruments financiers conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (la « JVRN »). Tous les instruments financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière lorsque le FNB devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le FNB a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation est acquittée, est annulée ou expire. Les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de l'opération.

Les instruments financiers sont par la suite évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat global au poste Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) latent(e).

Le coût des placements est calculé en fonction d'un coût moyen pondéré.

Les profits et les pertes réalisé(e)s et latent(e)s sur les placements sont calculé(e)s en fonction du coût moyen pondéré des placements, mais excluent les commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille, qui sont présentés de manière distincte dans l'état du résultat global au poste Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille.

Les profits et les pertes découlant de la variation de la juste valeur des placements sont pris en compte dans l'état du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Le FNB comptabilise ses placements dans des fonds de placement à capital variable non cotés, des fonds privés (« Fonds sous-jacents ») et des fonds négociés en bourse (« FNB »), le cas échéant, à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour les fonds privés, le gestionnaire aura recours aux évaluations fournies par les gestionnaires des fonds privés, ce qui représente la quote-part du FNB de l'actif net de ces fonds privés. Les placements du FNB dans des Fonds sous-jacents et des FNB, le cas échéant, sont présentés dans le tableau des placements à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale du FNB en lien avec ces placements.

Les parts rachetables du FNB sont détenues par différents types de porteurs de parts qui ont des droits de rachat différents. Les porteurs de parts peuvent faire racheter leurs parts d'un FNB à un prix de rachat par part équivalant à 95 % du cours de clôture des parts à la Bourse à la date de prise d'effet du rachat, sous réserve d'un prix de rachat maximal correspondant à la valeur liquidative par part applicable. Ces différentes caractéristiques de rachat créent des parts du FNB qui présentent le même rang de subordination, mais qui ne sont pas identiques, faisant en sorte qu'elles respectent le critère de classification à titre de passifs financiers, conformément à l'IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*. L'obligation du FNB à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs de parts est présentée au prix de rachat. Se reporter à la note 7 pour les détails relatifs aux souscriptions et aux rachats de parts du FNB.

L'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, exige la présentation d'information relative aux changements dans les passifs et les actifs, comme les parts du FNB, découlant d'activités de financement. Les changements relatifs aux parts du FNB, y compris les changements découlant des flux de trésorerie et les changements sans effet de trésorerie, sont inclus à l'état de l'évolution de la situation financière. Tout changement relatif aux parts non réglé en espèces à la fin de la période est présenté à titre de Sommes à recevoir pour parts émises ou de Sommes à payer pour parts rachetées à l'état de la situation financière. Ces sommes à recevoir et à payer sont normalement réglées peu après la fin de la période.

FNB MONDIAL À FAIBLE VOLATILITÉ MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2024

NOTES ANNEXES

3. Méthodes comptables significatives (suite)

b) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est définie comme le prix qui serait obtenu à la vente d'un actif ou qui serait payé au transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les placements dans des titres cotés à une Bourse des valeurs mobilières ou négociés sur un marché hors cote sont évalués selon le dernier cours de marché ou le cours de clôture enregistré par la Bourse sur laquelle le titre se négocie principalement, le cours se situant à l'intérieur d'un écart acheteur-vendeur pour le placement. Dans certaines circonstances, lorsque le cours ne se situe pas à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur, Mackenzie détermine le point le plus représentatif de la juste valeur dans cet écart en fonction de faits et de circonstances spécifiques. Les titres de fonds communs d'un fonds sous-jacent sont évalués un jour ouvrable au cours calculé par le gestionnaire de ce fonds sous-jacent, conformément à ses actes constitutifs. Les titres non cotés ou non négociés à une Bourse et les titres dont le cours de la dernière vente ou de clôture n'est pas disponible ou les titres pour lesquels les cours boursiers, de l'avis de Mackenzie, sont inexacts ou incertains, ou ne reflètent pas tous les renseignements significatifs disponibles, sont évalués à leur juste valeur, laquelle sera déterminée par Mackenzie à l'aide de techniques d'évaluation appropriées et acceptées par le secteur, y compris des modèles d'évaluation. La juste valeur d'un titre déterminée à l'aide de modèles d'évaluation exige l'utilisation de facteurs et d'hypothèses fondés sur les données observables sur le marché, notamment la volatilité et les autres taux ou prix applicables. Dans des cas limités, la juste valeur d'un titre peut être déterminée grâce à des techniques d'évaluation qui ne sont pas appuyées par des données observables sur le marché.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, qui incluent les dépôts de trésorerie auprès d'institutions financières et les placements à court terme qui sont facilement convertibles en trésorerie, sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur et sont utilisés par le FNB dans la gestion de ses engagements à court terme. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés à leur juste valeur, qui se rapproche de leur coût amorti en raison de leur nature très liquide et de leur échéance à court terme. Les découverts bancaires sont présentés dans les passifs courants à titre de dette bancaire dans l'état de la situation financière.

Le FNB peut avoir recours à des instruments dérivés (comme les options souscrites, les contrats à terme standardisés ou de gré à gré, les swaps ou les instruments dérivés sur mesure) en guise de couverture contre les pertes occasionnées par des fluctuations des cours des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le FNB peut également avoir recours à des instruments dérivés à des fins autres que de couverture afin d'effectuer indirectement des placements dans des titres ou des marchés financiers, de s'exposer à d'autres devises, de chercher à générer des revenus supplémentaires ou à toute autre fin considérée comme appropriée par le ou les portefeuillistes du FNB, pourvu que cela soit compatible avec les objectifs de placement du FNB. Les instruments dérivés doivent être utilisés conformément à la législation canadienne sur les organismes de placement collectif, sous réserve des dispenses accordées au FNB par les organismes de réglementation, le cas échéant.

L'évaluation des instruments dérivés est effectuée quotidiennement, au moyen des sources usuelles d'information provenant des Bourses pour les instruments dérivés cotés en Bourse et des demandes précises auprès des courtiers relativement aux instruments dérivés hors cote.

La valeur des contrats à terme de gré à gré représente le profit ou la perte qui serait réalisé(e) si, à la date d'évaluation, les positions détenues étaient dénouées. La variation de la valeur des contrats à terme de gré à gré est incluse dans l'état du résultat global au poste Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) latent(e).

La fluctuation quotidienne de la valeur des contrats à terme standardisés ou des swaps, de même que les règlements au comptant effectués tous les jours par le FNB, le cas échéant, représentent la variation des profits ou des pertes latent(e)s, mieux établi(e)s au prix de règlement. Ces profits ou pertes latent(e)s sont inscrit(e)s et comptabilisé(e)s de cette manière jusqu'à ce que le FNB dénoue le contrat ou que le contrat arrive à échéance. La marge versée ou reçue au titre des contrats à terme standardisés ou des swaps figure en tant que créance dans l'état de la situation financière au poste Marge sur instruments dérivés. Toute modification de l'exigence en matière de marge est rajustée quotidiennement.

Les primes payées pour l'achat d'options sont comptabilisées dans l'état de la situation financière au poste Placements à la juste valeur.

Les primes reçues à la souscription d'options sont incluses dans l'état de la situation financière à titre de passif et sont par la suite ajustées quotidiennement à leur juste valeur. Si une option souscrite vient à échéance sans avoir été exercée, la prime reçue est inscrite à titre de profit réalisé. Lorsqu'une option d'achat souscrite est exercée, l'écart entre le produit de la vente plus la valeur de la prime et le coût du titre est inscrit à titre de profit ou de perte réalisé(e). Lorsqu'une option de vente souscrite est exercée, le coût du titre acquis correspond au prix d'exercice de l'option moins la prime reçue.

Se reporter au tableau des instruments dérivés et au tableau des options achetées/vendues, le cas échéant, compris dans le tableau des placements pour la liste des instruments dérivés et des options au 31 mars 2024.

Le FNB classe la juste valeur de ses actifs et de ses passifs en trois catégories, lesquelles se différencient en fonction de la nature des données, observables ou non, et de la portée de l'estimation requise.

Niveau 1 – Prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement. Les évaluations de niveau 2 comprennent, par exemple, des prix cotés pour des titres semblables, des prix cotés sur des marchés inactifs et provenant de courtiers en valeurs mobilières reconnus, ainsi que l'application à des prix cotés ailleurs qu'en Amérique du Nord de facteurs obtenus à partir de données observables dans le but d'estimer l'incidence que peuvent avoir les différentes heures de clôture des marchés.

Les instruments financiers classés au niveau 2 sont évalués en fonction des prix fournis par une entreprise d'évaluation indépendante et reconnue qui établit le prix des titres en se fondant sur les opérations récentes et sur les estimations obtenues des intervenants du marché, en incorporant des données de marché observables et en ayant recours à des pratiques standards sur les marchés. Les placements à court terme classés au niveau 2 sont évalués en fonction du coût amorti, majoré des intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur.

Les justes valeurs estimées pour ces titres pourraient être différentes des valeurs qui auraient été utilisées si un marché pour le placement avait existé;

Niveau 3 – Données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Les données sont considérées comme observables si elles sont élaborées à l'aide de données de marché, par exemple les informations publiées sur des événements ou des transactions réels, qui reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif.

Voir la note 11 pour le classement des justes valeurs du FNB.

FNB MONDIAL À FAIBLE VOLATILITÉ MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2024

NOTES ANNEXES

3. Méthodes comptables significatives (suite)

c) Comptabilisation des produits

Les revenus d'intérêts aux fins de distribution correspondent à l'intérêt nominal reçu par le FNB et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le FNB n'amortit pas les primes versées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro, qui sont amorties selon le mode linéaire. Les dividendes sont cumulés à compter de la date ex-dividende. Les profits ou les pertes latent(e)s sur les placements, les profits ou pertes réalisé(e)s à la vente de placements, lesquels comprennent les profits ou pertes de change sur ces placements, sont établis selon la méthode du coût moyen pondéré. Les distributions reçues d'un fonds sous-jacent sont comprises dans les revenus d'intérêts ou de dividendes ou dans le profit (la perte) réalisé(e) à la vente de placements, selon le cas, à la date ex-dividende ou de distribution.

d) Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille

Les commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille sont des charges engagées en vue d'acquérir, d'émettre ou de céder des actifs financiers ou des passifs financiers. Ils comprennent les honoraires et les commissions versés aux agents, aux bourses, aux courtiers et aux autres intermédiaires. Tous les courtages engagés par le FNB en lien avec les opérations de portefeuille pour les périodes, ainsi que les autres frais d'opérations, sont présentés dans les états du résultat global. Les activités de courtage sont attribuées aux courtiers en fonction du meilleur résultat net pour le FNB. Sous réserve de ces critères, des commissions peuvent être versées à des sociétés de courtage qui offrent certains services (ou les paient), outre l'exécution des ordres, y compris la recherche, l'analyse et les rapports sur les placements, et les bases de données et les logiciels à l'appui de ces services. Le cas échéant et lorsqu'elle est vérifiable, la valeur de ces services fournis au cours des périodes est présentée à la note 11. La valeur de certains services exclusifs fournis par des courtiers ne peut être estimée raisonnablement.

Mackenzie peut rembourser au FNB certaines commissions et certains autres coûts de transaction liés au portefeuille. Mackenzie peut effectuer ces remboursements à son gré et y mettre fin en tout temps sans préavis. Ces remboursements sont inclus dans les charges absorbées par le gestionnaire à l'état du résultat global.

e) Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

Le FNB est autorisé à effectuer des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, tel qu'il est défini dans le prospectus du FNB. Ces opérations s'effectuent par l'échange temporaire de titres contre des biens donnés en garantie comportant l'engagement de rendre les mêmes titres à une date ultérieure. Le revenu tiré de ces opérations se présente sous forme de frais réglés par la contrepartie et, dans certains cas, sous forme d'intérêts sur la trésorerie ou les titres détenus en garantie. Le revenu tiré de ces opérations est présenté à l'état du résultat global et constaté lorsqu'il est gagné. Les opérations de prêts de titres sont gérées par The Bank of New York Mellon (l'« agent de prêt de titres »). La valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie doit équivaloir à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés, vendus ou achetés.

La note 11 résume les détails relatifs aux titres prêtés et aux biens reçus en garantie à la fin de la période, et présente un rapprochement des revenus de prêt de titres durant la période, le cas échéant. Les biens reçus en garantie se composent de titres de créance du gouvernement du Canada et d'autres pays, d'administrations municipales, de gouvernements provinciaux et d'institutions financières du Canada.

f) Compensation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le solde net est comptabilisé dans l'état de la situation financière seulement s'il existe un droit exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal des activités, le FNB conclut diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans l'état de la situation financière, mais qui permettent tout de même de compenser les montants dans certaines circonstances, comme une faillite ou une résiliation de contrat. La note 11 résume les détails de la compensation, le cas échéant, qui fait l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'autres conventions semblables et l'incidence nette sur les états de la situation financière si la totalité des droits à compensation était exercée.

Les produits et les charges ne sont pas compensés à l'état du résultat global, à moins qu'une norme comptable présentée de manière spécifique dans les méthodes IFRS adoptées par le FNB l'exige ou le permette.

g) Devise

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du FNB. Les achats et les ventes de placements en devises ainsi que les dividendes, le revenu d'intérêts et les charges d'intérêts en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment de l'opération.

Les profits (pertes) de change à l'achat ou à la vente de devises sont comptabilisé(e)s dans l'état du résultat global au poste Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) réalisé(e).

La juste valeur des placements ainsi que des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur chaque jour ouvrable.

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts, par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts par part est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts un jour ouvrable donné par le nombre total de parts en circulation ce jour-là.

i) Valeur liquidative par part

La valeur liquidative quotidienne d'un fonds de placement peut être calculée sans tenir compte des IFRS conformément aux règlements des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM »). La différence entre la valeur liquidative et l'actif net attribuable aux porteurs de parts (tel qu'il est présenté dans les états financiers), le cas échéant, tient principalement aux différences liées à la juste valeur des placements et des autres actifs financiers et passifs financiers, et est présentée à la note 11.

FNB MONDIAL À FAIBLE VOLATILITÉ MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2024

NOTES ANNEXES

3. Méthodes comptables significatives (suite)

j) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation par part figurant dans l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

k) Modifications comptables futures

Le FNB a déterminé qu'aucune incidence significative sur ses états financiers ne découle des IFRS publiées mais non encore en vigueur.

4. Estimations et jugements comptables critiques

L'établissement de ces états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses ayant principalement une incidence sur l'évaluation des placements. Les estimations et les hypothèses sont révisées de façon continue. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Voici les estimations et les jugements comptables les plus importants utilisés pour établir les états financiers :

Utilisation d'estimations

Juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui sont évalués au moyen de techniques d'évaluation fondées sur des données observables, dans la mesure du possible. Diverses techniques d'évaluation sont utilisées, selon un certain nombre de facteurs, notamment la comparaison avec des instruments similaires pour lesquels des cours du marché observables existent et l'examen de transactions récentes réalisées dans des conditions de concurrence normale. Les données d'entrée et les hypothèses clés utilisées sont propres à chaque société et peuvent comprendre les taux d'actualisation estimés et la volatilité prévue des prix. Des changements de données d'entrée clés peuvent entraîner une variation de la juste valeur présentée pour ces instruments financiers détenus par le FNB.

Utilisation de jugements

Classement et évaluation des placements

Lors du classement et de l'évaluation des instruments financiers détenus par le FNB, Mackenzie doit exercer des jugements importants afin de déterminer le classement le plus approprié selon l'IFRS 9. Mackenzie a évalué le modèle économique du FNB, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers ainsi que sa performance globale sur la base de la juste valeur, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à l'IFRS 9 constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du FNB.

Monnaie fonctionnelle

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du FNB, étant considéré comme la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des opérations, événements et conditions sous-jacents du FNB, compte tenu de la manière dont les parts sont émises et rachetées et dont le rendement et la performance du FNB sont évalués.

Intérêts dans des entités structurées non consolidées

Afin de déterminer si un Fonds sous-jacent ou un FNB dans lequel le FNB investit, mais qu'il ne consolide pas, respecte la définition d'une entité structurée, Mackenzie doit exercer des jugements importants visant à établir si ces fonds sous-jacents possèdent les caractéristiques typiques d'une entité structurée. Ces Fonds sous-jacents respectent la définition d'une entité structurée, car :

I. les droits de vote dans les Fonds sous-jacents ne sont pas des facteurs dominants pour décider qui les contrôle;

II. les activités des Fonds sous-jacents sont assujetties à des restrictions aux termes de leurs documents de placement;

III. les Fonds sous-jacents ont des objectifs de placement précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs tout en leur transférant les risques et avantages connexes.

Par conséquent, de tels placements sont comptabilisés à la JVRN. La note 11 résume les détails des participations du FNB dans ces Fonds sous-jacents, le cas échéant.

5. Impôts sur le résultat

Le FNB est admissible à titre de fiduciaire d'investissement à participation unitaire en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Par conséquent, il est assujéti à l'impôt pour ce qui est de ses bénéfices, y compris le montant net des gains en capital réalisés pour l'année d'imposition, qui ne sont ni payés ni à payer à ses porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. La fin de l'année d'imposition du FNB est en décembre. Le FNB peut être assujéti aux retenues à la source d'impôts étrangers. En général, le FNB traite les retenues d'impôts à la source en tant que charges portées en réduction du bénéfice aux fins du calcul de l'impôt. Le FNB distribuera des montants suffisants tirés de son bénéfice net aux fins du calcul de l'impôt, au besoin, afin de ne pas payer d'impôt sur le résultat, à l'exception de l'impôt minimum de remplacement, le cas échéant.

Les pertes du FNB ne peuvent être attribuées aux investisseurs et sont conservées par le FNB pour des exercices futurs. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées prospectivement jusqu'à 20 ans afin de réduire le bénéfice imposable et les gains en capital réalisés au cours d'exercices futurs. Les pertes en capital peuvent être reportées prospectivement indéfiniment afin de réduire les gains en capital réalisés au cours d'exercices futurs. Se reporter à la note 11 pour les reports prospectifs de pertes fiscales du FNB.

NOTES ANNEXES

6. Frais de gestion et frais d'exploitation

Mackenzie reçoit des frais de gestion pour la gestion du portefeuille de placements, l'analyse des placements, la formulation de recommandations et la prise de décisions quant aux placements, ainsi que pour la prise de dispositions de courtage pour l'achat et la vente de titres en portefeuille. Les frais de gestion sont calculés en tant que pourcentage annuel fixe de la valeur liquidative quotidienne des parts du FNB.

Outre les frais de gestion applicables, les frais d'exploitation payables par le FNB comprennent les intérêts et les coûts d'emprunt, les frais de courtage et les frais d'opérations connexes, les frais et charges liés aux activités du Comité d'examen indépendant (le « CEI ») des FNB Mackenzie, les frais liés aux instruments dérivés utilisés par le FNB, les charges engagées pour respecter les exigences réglementaires en matière de production de documents sommaires, des Aperçus du FNB ou de tout autre document de divulgation semblable, les charges associées au respect des exigences gouvernementales ou réglementaires entrées en vigueur après la date du prospectus le plus récent, y compris, sans s'y limiter, tous nouveaux frais ou toute augmentation de frais, les frais liés aux services externes qui ne sont pas en général imputés par le secteur canadien des fonds négociés en bourse après la date du prospectus le plus récent, les frais versés à des fournisseurs de services externes en lien avec le recouvrement ou le remboursement de l'impôt ou avec la préparation de déclarations de revenus à l'étranger pour le compte du FNB, les honoraires versés aux conseillers juridiques externes et autres en lien avec les opérations sur titres ou d'autres opérations ayant une incidence sur les placements du portefeuille du FNB, et tout impôt applicable, y compris l'impôt sur le revenu, les retenues d'impôt et les autres impôts, ainsi que toute taxe sur les charges, dont la TPS et la TVH.

Mackenzie peut renoncer aux frais de gestion et aux frais d'exploitation ou les absorber à son gré et mettre fin à la renonciation ou à l'absorption de ces frais en tout temps, sans préavis. Mackenzie peut exiger des frais de gestion réduits à l'égard de placements dans le FNB effectués par de grands investisseurs, y compris d'autres fonds gérés par Mackenzie ou des sociétés affiliées à Mackenzie. Un montant correspondant à la différence entre les frais habituellement exigés et les frais réduits sera distribué en trésorerie aux porteurs de parts par le FNB sous forme de distribution des frais de gestion. Se reporter à la note 11 pour les taux des frais de gestion imputés aux parts du FNB.

7. Parts et opérations sur parts

Mackenzie a conclu, pour le compte du FNB, une convention liant le courtier désigné avec un ou plusieurs courtiers désignés aux termes de laquelle le courtier désigné a accepté d'accomplir certaines fonctions à l'égard du FNB, notamment les suivantes : i) souscrire un nombre suffisant de parts pour remplir les exigences d'inscription initiale de la Bourse; ii) souscrire des parts sur une base continue dans le cadre de tout rééquilibrage, le cas échéant, et lorsque des parts sont rachetées au comptant; et iii) afficher un marché bidirectionnel liquide pour la négociation des parts à la Bourse. Aux termes de la convention liant le courtier désigné, Mackenzie peut à l'occasion exiger que le courtier désigné souscrive des parts du FNB au comptant.

Le nombre de parts émises/rachetées aux fins des ordres de souscription/de rachat (le « nombre prescrit de parts ») est déterminé par Mackenzie. Un courtier désigné peut, tout jour de bourse, passer un ordre de souscription ou de rachat visant tout multiple du nombre prescrit de parts du FNB selon la valeur liquidative par part établie le jour de bourse en question. Jour de bourse désigne toute journée où la Bourse est ouverte pour négociation.

En règle générale, tous les ordres visant à acheter des parts directement auprès d'un FNB doivent être passés par un courtier désigné ou un courtier inscrit. Le FNB se réserve le droit absolu de rejeter tout ordre de souscription passé par un courtier désigné ou un courtier inscrit. Le FNB ne versera aucune rémunération à un courtier désigné ou à un courtier inscrit dans le cadre de l'émission de parts. À l'émission de parts, un montant peut être facturé à un courtier désigné ou à un courtier inscrit pour compenser les frais engagés dans le cadre de l'émission de parts.

Pour chaque nombre prescrit de parts émises, le courtier doit remettre un paiement composé : i) d'un panier de titres et de la somme au comptant égale à la valeur liquidative par part globale du nombre prescrit de parts calculée après la réception de l'ordre de souscription; ii) d'une somme au comptant égale à la valeur liquidative par part globale du nombre prescrit de parts calculée après la réception de l'ordre de souscription ou; iii) d'une combinaison de titres et d'une somme au comptant, fixée par Mackenzie, d'un montant suffisant pour que la valeur des titres et de la somme au comptant reçue soit égale à la valeur liquidative par part globale du nombre prescrit de parts calculée après la réception de l'ordre de souscription.

8. Capital du FNB

Le capital du FNB est composé de l'actif net attribuable aux porteurs de parts. Les parts en circulation du FNB au 31 mars 2024 ainsi que les parts qui ont été émises, réinvesties et rachetées au cours de cette période sont présentées dans l'état de l'évolution de la situation financière. Mackenzie gère le capital du FNB conformément aux objectifs de placement décrits à la note 11.

9. Risques découlant des instruments financiers

i. Exposition au risque et gestion du risque

Les activités de placement du FNB l'exposent à divers risques financiers, tels qu'ils sont définis dans l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 »). L'exposition du FNB aux risques financiers est concentrée dans ses placements, lesquels sont présentés dans le tableau des placements au 31 mars 2024, regroupés par type d'actif, région géographique et secteur.

Mackenzie cherche à atténuer les éventuelles répercussions néfastes de ces risques sur le rendement du FNB par l'embauche de conseillers en portefeuille professionnels et expérimentés, par la surveillance quotidienne des positions du FNB et des événements du marché ainsi que par la diversification du portefeuille de placements en respectant les contraintes des objectifs de placement du FNB; elle peut aussi, le cas échéant, avoir recours à des instruments dérivés à titre de couverture de certains risques. Pour faciliter la gestion des risques, Mackenzie maintient également une structure de gouvernance, dont le rôle consiste à superviser les activités de placement du FNB et à s'assurer de la conformité du FNB avec la stratégie de placement établie du FNB, les directives internes et la réglementation des valeurs mobilières.

ii. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières au fur et à mesure que celles-ci deviennent exigibles. Le FNB est exposé au risque de liquidité en raison des rachats potentiels quotidiens en espèces de parts rachetables. Conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières, le FNB doit conserver au moins 85 % de son actif dans des placements liquides (c.-à-d. des placements pouvant être facilement vendus). Le FNB peut également emprunter jusqu'à concurrence de 5 % de la valeur de son actif net pour financer ses rachats et un montant additionnel correspondant à 5 % de la valeur de son actif net pour financer les distributions versées aux investisseurs.

NOTES ANNEXES

9. Risques découlant des instruments financiers (suite)

iii. Risque de change

Le risque de change est le risque que les instruments financiers libellés ou échangés dans une monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle du FNB, fluctuent en raison de variations des taux de change. En règle générale, la valeur des placements libellés dans une devise augmente lorsque la valeur du dollar canadien baisse (par rapport aux devises). À l'inverse, lorsque la valeur du dollar canadien augmente par rapport aux devises, la valeur des placements libellés dans une devise baisse.

La note 11 indique les devises, le cas échéant, auxquelles le FNB avait une exposition importante, tant pour les instruments financiers monétaires que non monétaires, et illustre l'incidence potentielle, en dollars canadiens, sur l'actif net du FNB d'une hausse ou d'une baisse de 5 % du dollar canadien relativement à toutes les devises, toute autre variable demeurant constante. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être significatif.

La sensibilité du FNB au risque de change présentée à la note 11 comprend l'incidence indirecte potentielle des FNB sous-jacents dans lesquels investit le FNB, et/ou des contrats d'instruments dérivés, y compris les contrats de change à terme de gré à gré. Les autres actifs financiers et passifs financiers (y compris les dividendes et les intérêts à recevoir, ainsi que les sommes à recevoir ou à payer pour les placements vendus ou achetés) libellés en devises n'exposent pas le FNB à un risque de change important.

iv. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers portant intérêt. Le FNB est exposé au risque que la valeur des instruments financiers portant intérêt fluctue selon les variations des taux d'intérêt du marché en vigueur. En règle générale, la valeur de ces titres augmente lorsque les taux d'intérêt baissent et diminue lorsqu'ils augmentent.

Si l'exposition est importante, la note 11 résume les instruments financiers portant intérêt du FNB selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance et illustre l'incidence potentielle sur l'actif net du FNB d'une hausse ou d'une baisse de 1 % des taux d'intérêt en vigueur, la courbe des taux évoluant en parallèle et toute autre variable demeurant constante. La sensibilité du FNB aux fluctuations des taux d'intérêt a été estimée au moyen de la durée moyenne pondérée. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être significatif.

La sensibilité du FNB au risque de taux d'intérêt présentée à la note 11 comprend l'incidence indirecte potentielle des FNB sous-jacents dans lesquels investit le FNB, et/ou des contrats d'instruments dérivés. La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les autres instruments du marché monétaire sont à court terme et ne sont généralement pas exposés à un risque de taux d'intérêt impliquant des montants importants.

v. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en fonction des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations découlent de facteurs propres à un placement individuel ou à son émetteur, ou d'autres facteurs ayant une incidence sur tous les instruments négociés sur un marché ou un segment du marché. Tous les placements présentent un risque de perte en capital. Ce risque est géré grâce à une sélection minutieuse de placements et d'autres instruments financiers conformes aux stratégies de placement. À l'exception de certains contrats dérivés, le risque maximal découlant des instruments financiers équivaut à leur juste valeur. Le risque maximal de perte sur certains contrats dérivés, comme des contrats à terme de gré à gré, des swaps ou des contrats à terme standardisés équivaut à leurs montants notionnels. Dans le cas d'options d'achat (de vente) et de positions vendeur sur contrats à terme standardisés, la perte pour le FNB continue d'augmenter, théoriquement sans limite, au fur et à mesure que la juste valeur de l'élément sous-jacent augmente (diminue). Toutefois, ces instruments sont généralement utilisés dans le cadre du processus global de gestion des placements afin de gérer le risque provenant des placements sous-jacents et n'augmentent généralement pas le risque de perte global du FNB. Pour atténuer ce risque, le FNB s'assure de détenir à la fois l'élément sous-jacent, la couverture en espèces ou la marge, dont la valeur équivaut à celle du contrat dérivé ou lui est supérieure.

L'autre risque de prix découle habituellement de l'exposition aux titres de participation et aux titres liés aux marchandises. Si l'exposition est importante, la note 11 illustre l'augmentation ou la diminution possible de l'actif net du FNB si les cours des Bourses où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 10 %, toute autre variable demeurant constante. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être significatif.

La sensibilité du FNB à l'autre risque de prix présentée à la note 11 comprend l'incidence indirecte potentielle des FNB sous-jacents dans lesquels investit le FNB, et/ou des contrats d'instruments dérivés.

vi. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement pris envers le FNB. La note 11 résume l'exposition du FNB au risque de crédit, si une telle exposition s'applique et est importante.

Si elles sont présentées, les notes de crédit et les catégories de crédit sont basées sur les notes d'une agence de notation désignée. L'exposition indirecte au risque de crédit peut provenir des titres à revenu fixe, tels que les obligations, détenus par les FNB sous-jacents, le cas échéant. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Afin de réduire la possibilité d'un défaut de règlement, la livraison des titres vendus se fait simultanément contre paiement, quand les pratiques du marché le permettent, au moyen d'un dépôt central ou d'une agence de compensation et de dépôt lorsque c'est la façon de procéder.

La valeur comptable des placements et des autres actifs représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date de l'état de la situation financière. Le FNB peut effectuer des opérations de prêt sur titres avec d'autres parties et peut aussi être exposé au risque de crédit découlant des contreparties aux instruments dérivés qu'il pourrait utiliser. Le risque de crédit associé à ces opérations est jugé minime puisque toutes les contreparties ont une cote de solvabilité équivalant à une note de crédit d'une agence de notation désignée d'au moins A-1 (faible) pour la dette à court terme ou de A pour la dette à long terme, selon le cas.

vii. FNB sous-jacents

Le FNB peut investir dans des FNB sous-jacents et peut être exposé indirectement au risque de change, au risque de taux d'intérêt, à l'autre risque de prix et au risque de crédit en raison des fluctuations de la valeur des instruments financiers détenus par les FNB sous-jacents. La note 11 résume l'exposition du FNB à ces risques provenant des FNB sous-jacents, si une telle exposition s'applique et est importante.

FNB MONDIAL À FAIBLE VOLATILITÉ MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2024

NOTES ANNEXES

10. Autres renseignements

Abréviations

Les devises, le cas échéant, sont présentées dans les présents états financiers en utilisant les codes de devises suivants :

Code de la devise	Description	Code de la devise	Description	Code de la devise	Description
AUD	Dollar australien	HUF	Forint hongrois	PLN	Zloty polonais
AED	Dirham des Émirats arabes unis	IDR	Rupiah indonésienne	QAR	Rial du Qatar
BRL	Real brésilien	ILS	Shekel israélien	RON	Leu roumain
CAD	Dollar canadien	INR	Roupie indienne	RUB	Rouble russe
CHF	Franc suisse	JPY	Yen japonais	SAR	Riyal saoudien
CZK	Couronne tchèque	KOR	Won sud-coréen	SEK	Couronne suédoise
CLP	Peso chilien	MXN	Peso mexicain	SGD	Dollar de Singapour
CNY	Yuan chinois	MYR	Ringgit malaisien	THB	Baht thaïlandais
COP	Peso colombien	NGN	Naira nigérian	TRL	Livre turque
DKK	Couronne danoise	NOK	Couronne norvégienne	USD	Dollar américain
EGP	Livre égyptienne	NTD	Nouveau dollar de Taïwan	VND	Dong vietnamien
EUR	Euro	NZD	Dollar néo-zélandais	ZAR	Rand sud-africain
GBP	Livre sterling	PEN	Nouveau sol péruvien	ZMW	Kwacha zambien
GHS	Cedi ghanéen	PHP	Peso philippin		
HKD	Dollar de Hong Kong	PKR	Roupie pakistanaise		

FNB MONDIAL À FAIBLE VOLATILITÉ MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2024

NOTES ANNEXES

11. Renseignements propres au FNB (en milliers, sauf pour a))

a) Constitution du FNB et renseignements sur les séries

Date de constitution : 20 février 2024

Le FNB peut émettre un nombre illimité de parts. Le nombre de parts qui ont été émises et qui sont en circulation est présenté dans l'état de l'évolution de la situation financière.

Les parts en \$ CA ont été inscrites à la TSX sous le symbole MWLV le 20 février 2024. Le cours de clôture, ou la valeur médiane du cours acheteur et du cours vendeur en l'absence d'un cours de clôture, au 31 mars 2024 était de 20,85 \$.

Les frais de gestion pour les parts en \$ CA sont de 0,50 %.

Au 31 mars 2024, la valeur liquidative par part du FNB était de 20,85 \$, et son actif net par part calculé conformément aux normes IFRS était de 20,81 \$.

b) Reports prospectifs de pertes fiscales

Puisque le FNB a été lancé le 20 février 2024, il n'a pas encore eu de fin d'année d'imposition et n'a donc aucune perte en capital ni autre qu'en capital disponible pour un report prospectif aux fins de l'impôt.

c) Prêt de titres

Au 31 mars 2024, aucune opération de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres n'était en cours.

d) Commissions

Pour la période terminée le 31 mars 2024, les commissions versées par le FNB n'ont pas généré de services de tiers fournis ou payés par les courtiers.

e) Risques découlant des instruments financiers

i. Exposition au risque et gestion du risque

Le FNB vise une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés à grande et à moyenne capitalisation de marchés développés à l'échelle mondiale, tout en cherchant à procurer une volatilité moindre.

ii. Risque de change

Le tableau ci-après résume l'exposition du FNB au risque de change.

Devise	31 mars 2024				Incidence sur l'actif net			
	Placements (\$)	Trésorerie et placements à court terme (\$)	Instruments dérivés (\$)	Exposition nette* (\$)	Renforcement de 5 %		Affaiblissement de 5 %	
					(\$)	%	(\$)	%
USD	18 373	9	–	18 382				
EUR	2 681	–	–	2 681				
JPY	2 477	–	–	2 477				
CHF	984	–	–	984				
HKD	671	–	–	671				
SGD	334	–	–	334				
ILS	208	–	–	208				
AUD	142	–	–	142				
GBP	105	–	–	105				
NZD	99	–	–	99				
DKK	18	–	–	18				
Total	26 092	9	–	26 101				
% de l'actif net	89,4	–	–	89,4				
Total de la sensibilité aux variations des taux de change					(1 305)	(4,5)	1 305	4,5

* Comprend les instruments financiers monétaires et non monétaires.

iii. Risque de taux d'intérêt

Au 31 mars 2024, le FNB n'avait aucune exposition importante au risque de taux d'intérêt.

FNB MONDIAL À FAIBLE VOLATILITÉ MACKENZIE

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2024

NOTES ANNEXES

11. Renseignements propres au FNB (en milliers, sauf pour a) (suite)

e) Risques découlant des instruments financiers (suite)

iv. Autre risque de prix

Le tableau ci-après résume l'exposition du FNB à l'autre risque de prix.

Incidence sur l'actif net	Augmentation de 10 %		Diminution de 10 %	
	(\$)	(%)	(\$)	(%)
31 mars 2024	2 790	9,6	(2 790)	(9,6)

v. Risque de crédit

Au 31 mars 2024, le FNB n'avait aucune exposition importante au risque de crédit.

f) Classement de la juste valeur

Le tableau ci-après résume la juste valeur des instruments financiers du FNB selon la hiérarchie de la juste valeur décrite à la note 3.

	31 mars 2024			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Actions	27 896	–	–	27 896
Total	27 896	–	–	27 896

La méthode du FNB consiste à comptabiliser les transferts vers ou depuis les différents niveaux de la hiérarchie de la juste valeur à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Au cours de la période, aucun transfert n'a eu lieu entre le niveau 1 et le niveau 2.

g) Placements détenus par le gestionnaire et des sociétés affiliées

Les placements détenus par le gestionnaire, d'autres fonds gérés par le gestionnaire et des fonds gérés par des sociétés affiliées au gestionnaire s'établissaient comme suit :

	31 mars 2024	
	(\$)	
Gestionnaire	–	
Autres fonds gérés par le gestionnaire	28 916	
Fonds gérés par des sociétés affiliées au gestionnaire	–	

h) Compensation d'actifs et de passifs financiers

Au 31 mars 2024, aucun montant ne faisait l'objet d'une compensation.

i) Intérêts dans des entités structurées non consolidées

Au 31 mars 2024, le Fonds ne présentait aucun placement dans des fonds sous-jacents.